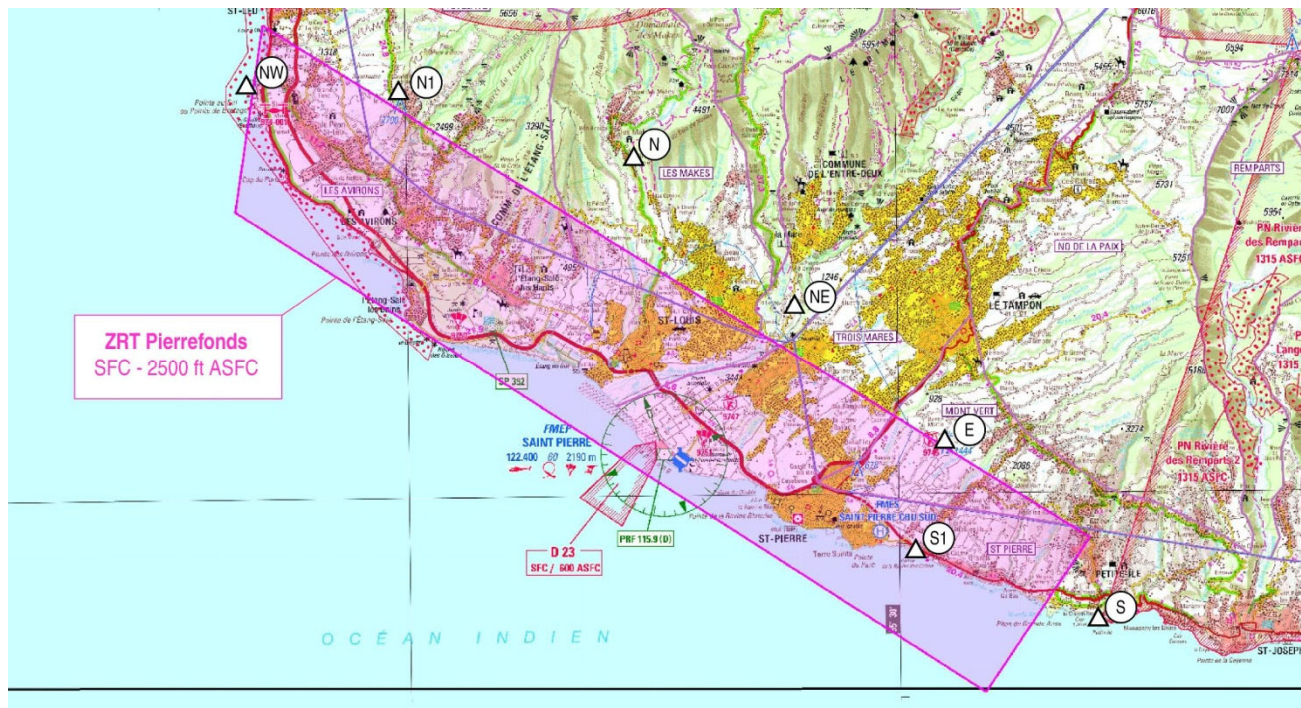


**Objet :** Expérimentation d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) avec contact radio obligatoire sur l'aérodrome de Saint Pierre - Pierrefonds.

**En vigueur :** Du 28 mars au 31 décembre 2024

**Lieu :** FIR : ANTANANARIVO FMMM- AD : SAINT PIERRE PIERREFONDS FMEP.



Extrait carte SIA La Réunion au 1 / 100 000 - Edition 2023

#### ACTIVITÉ

Afin d'améliorer la sécurité, de faciliter les échanges radio sur la fréquence 122,400 MHz, de mieux identifier la position des aéronefs une zone réglementée temporaire (ZRT) avec contact radio obligatoire est créée autour de l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds.

#### DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

**HOR AFIS Pierrefonds**

#### INFORMATIONS DES USAGERS

**Activité réelle connue de :**

Pierrefonds INFO : 122.400 MHz (pendant HOR AFIS).

#### STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère.

#### CONDITIONS DE PENETRATION

Contact radio obligatoire sauf pour les aéronefs autorisés par le gestionnaire de la zone.

#### GESTIONNAIRE DE LA ZONE

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Océan Indien.

#### SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte rendus par l'organisme AFIS de Pierrefonds.

**LIMITES LATERALES ET VERTICALES****ZRT Pierrefonds****Limites latérales :**

21°11'05"S – 055°17'06"E

21°21'00"S – 055°33'54"E

21°23'57"S – 055°31'44"E

21°14'38"S – 055°16'30"E

21°11'05"S – 055°17'06"E

**Limites verticales :**

SFC / 2500FT ASFC

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

Ce SUP AIP est associé au SUP AIP relatif à la modification des points de report et itinéraires recommandés à Saint-Pierre Pierrefonds.